

Département d'Accueil et de Traitement des Urgences
ouvert 24h/24 - 365 jours/an

Votre accueil

A votre arrivée, afin de constituer votre dossier, merci de présenter votre carte d'identité, votre carte vitale et votre carte de mutuelle, les formulaires E111 pour les étrangers.

vous pièce d'identité



carte d'identité

ou



passport

ou



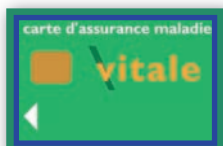
titre de séjour

ou



livret de famille
pour les mineurs

+ votre carte vitale + votre carte de mutuelle



Votre ordre de passage

SEULES LES URGENCES SONT PRIORITAIRES.

L'ordre d'arrivée n'est pris en compte que pour des urgences de gravité similaire.

Votre durée d'attente est donc fonction :

- Du niveau d'urgence de votre pathologie
- Du nombre de patients
- De l'arrivée ou non d'autres patients en situation plus grave
- De la disponibilité du secteur d'urgence adapté

Département d'Accueil et de Traitement des Urgences
ouvert 24h/24 - 365 jours/an

Vos interlocuteurs



Médecin urgentiste
Médecin spécialiste
Etudiant(e) en médecine (externe ou interne)
Infirmier(e) d'accueil
Infirmier(e)
Aide-soignant(e)
Brancardier

Vos accompagnants

Les accompagnants ne sont pas admis en secteur de soins, sauf autorisation exceptionnelle du médecin ou de l'infirmier(e).

Ils seront, avec votre accord, informés de votre état de santé et de la durée de l'attente.

Ils peuvent :



patienter
en salle d'attente



repartir et prendre des
nouvelles par téléphone :

au 02.31.06.48.23 (secteur jaune)

ou au 02.31.06.48.22 (secteur bleu)

Département d'Accueil et de Traitement des Urgences
ouvert 24h/24 - 365 jours/an

Votre parcours

1

secteur d'accueil

1^{er} recueil de vos données médicales

- Evaluation du degré d'urgence
- Réalisation des 1^{ers} soins
- Evaluation de la douleur et soulagement
- Pose au poignet d'un bracelet d'identification

2

orientation

vers le secteur le plus adapté :

- Secteur jaune
- Secteur bleu
- Salle d'accueil des urgences vitales
- Directement auprès du médecin de l'accueil si votre consultation ne relève pas d'une urgence

3

au terme de la prise en charge

Le médecin vous informera de votre orientation :

- Retour à domicile (après remise de documents médicaux et administratifs)
- Hospitalisation
- Opération
- Transfert vers un autre établissement

**Tout le personnel du DATU est mobilisé
pour répondre à vos besoins de santé,
de confort et de sécurité**

Département d'Accueil et de Traitement des Urgences
ouvert 24h/24 - 365 jours/an

Étapes 1 2 ou 3 ... Pourquoi attendez-vous ?



Le délai de d'attente aux urgences peut dépendre :



- ✓ De la durée de l'examen clinique
- ✓ Du délai d'obtention d'examens complémentaires
- ✓ De la nécessité d'un avis par un autre spécialiste
- ✓ De l'attente d'un lit d'hospitalisation
- ✓ ...



**Ces délais sont
malheureusement
incompressibles.**

**Les professionnels de santé du CHU de Caen mettent
tout en œuvre pour qu'ils soient réduits**